

Réunion des habitants du quartier des Étangs et du secteur de la rue du Bois de Grève

Vendredi 17 novembre 2023

Présence d'une trentaine de personnes et 5 élus pour la municipalité.

Préambule :

- Après avoir remercié la présence de chacun, le maire a rappelé les différentes réunions prévues pour les 5 quartiers de la commune prévues en cette fin d'année.
- Il a rappelé également qu'elles constituaient un espace d'échanges visant :
 - À résoudre des problèmes repérés par les habitants,
 - Proposer de nouveaux équipements réalisables,
 - Échanger sur des sujets d'actualité municipale et intercommunale,
 - Dans un climat d'écoute dépourvu d'animosité.
- Le maire a proposé l'ordre du jour ci-dessous et souhaité que la réunion ne dépasse pas 20 h 00 :
 - Vie du quartier (stationnement, déplacement, transports, sécurité, cadre de vie ...),
 - Actualité municipale,
 - Actualité intercommunale,
 - Date de la prochaine réunion.

Vie du quartier :

En préambule, un habitant fait remarquer qu'il n'a pas été destinataire du flyer pour rappeler la réunion comme promis dans le numéro du Petit Messinois d'octobre. [Le maire s'étonne de cette remarque car c'est lui-même qui s'est chargé de la distribution des flyers.](#)

Certainement un oubli bien involontaire puisque les autres habitants présents l'ont bien eu dans leur boîte à lettres.

Circulation et stationnement et sécurité :

- En dépit des aménagements du bas de la rue Saint-Maurice, la vitesse des véhicules y est encore excessive. Le maire précise que l'aménagement réalisé il y a moins de 5 ans a suscité nombre de remarques de ces collègues maires de la CCMM. "Tu as mis ceinture et bretelles avec les ralentisseurs et les stops". Cette solution définitive qui a été proposée par les résidents du quartier fait quasiment leur unanimité. Malheureusement, on ne pourra jamais éviter le comportement des conducteurs irascibles.
- Les aménagements de marquage routier de la rue des Étangs ne sont suffisants : il faut des stops au lieu des "cédez le passage", des ralentisseurs pour limiter la vitesse et redéfinir les places de parking. Il est vrai que les "cédez le passage" sont trop peu respectés. Leur remplacement par des stops ralentiraient la vitesse excessive et accidentogène dans le carrefour. Des coussins berlinois peuvent être installés provisoirement pour vérifier leur efficacité et s'ils sont acceptés par les riverains.
- De nombreux véhicules stationnent sur les trottoirs dans la rue du Bois de Grève. Lors de la distribution des invitations, le maire a pris en photo les véhicules garés sur les trottoirs et a présenté ces photos. Une étude va être faite pour réaménager ce tronçon qui date de 2001. La suppression des îlots centraux est envisagée avec une réduction de la bande de roulement et donc plus de places de parking. De plus la création d'une piste cyclable va être étudiée ainsi que le reprofilage du tronçon entre le pont SNCF et les cellules commerciales pour mieux canaliser les eaux pluviales et sécuriser la traversée des piétons pour se rendre au salon de coiffure. La municipalité s'est dotée d'appareil permettant la verbalisation immédiate des véhicules mal garés. Lors de passages hebdomadaires, les contrevenants seront avertis une première fois avant d'être verbalisés. Toutes les infractions au code de la route pourront être sanctionnées.
- Comment est assuré le déneigement ? Ce sont les employés communaux qui l'assurent de jour et une entreprise privée en dehors des heures de travail de ceux-ci. C'est le Maire qui déclenche les interventions pour que les rues du village soient dégagées pour 7 h 00. Le remplissage des bacs à sel sera effectué dès que l'information sera donnée en mairie.
- Le panneau qui interdit l'accès à l'allée des Nautoniers le long du lac est mal orienté. La position du panneau sera vérifiée et remise correctement si besoin.

Cadre de vie

- Le PAV (point d'apport volontaire du bout de la rue des pâquis est fort bruyant, notamment pour la collecte du verre. Ne pourrait-on pas le déplacer sur un espace qui vient d'être aménagé près des pâquis ? Le maire consent que, bien souvent, c'est la nuit que certains habitants viennent déposer le verre dans les containers prévus à cet effet. Une demande sera faite à COVALOM, société publique locale qui gère les déchets en Moselle-Madon, pour étudier cette idée qui semble fort judicieuse.
- Les dépôts de concassés dans l'enceinte des services techniques sont importants et ne sont guère esthétiques. La commune loue un bâtiment à 2 sociétés et également un dépôt de stockage de matériaux inertes. Ceux-ci même s'ils sont plus importants que prévu offrent une excellente solution peu coûteuse pour la réfection des chemins communaux. Un écran végétal serait une bonne solution pour les dissimuler aux regards des riverains et des utilisateurs de la piste cyclable.
- Certains habitants regrettent que le ramassage des poubelles noires (déchets non recyclés) ne se fasse que tous les 15 jours, notamment en été. Le maire précise que lors de la mise en place par la CCMM de la tarification incitative, il a été décidé que le ramassage des poubelles noires se ferait effectivement tous les 15 jours alors que les "sacs jaunes" seraient collectés toutes les semaines. Cette politique a donné d'excellents résultats : baisse des quantités de déchets non recyclables et augmentation significative du volume de déchets recyclables. Cela a conduit à diminué la taxe de collecte des ordures ménagères.

En été, il est vrai que la chaleur peut provoquer des odeurs désagréables dans les poubelles noires. Pour éviter ces désagréments, il suffit de se rendre au pôle technique de la CCMM, 39 allée Louis Martin à Neuves-Maisons, pour permettre le dépôt de sacs dans un conteneur enterré avec la carte de déchetterie. Ce dépôt sera facturé à la hauteur de son volume avec la taxe annuelle.

- Est-ce que les décorations de Noël seront installées cette année ? L'an dernier, en raison de la crainte de ne pas pouvoir distribuer de l'électricité à tous les habitants durant l'hiver, le gouvernement a incité les communes à diminuer au maximum sa consommation électrique. En conséquence, très peu de décorations ont été installées dans tout le village. Cette année, en fonction des recommandations gouvernementales, la municipalité décidera de l'installation totale ou partielle des illuminations.

Actualité communale et intercommunale :

Communale :

- La brasserie communale au bord du lac est en cours de réhabilitation. Elle ouvrira au printemps prochain.
- En partenariat avec la CCMM, la commune, avec l'appui technique du CAUE 54 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe et Moselle) a engagé une réflexion sur l'aménagement global de la zone de loisirs avec la déconstruction des cabanons du Pâtis des îles. Les habitants seront consultés avant sa mise en place.

Intercommunale :

- La construction du futur siège communautaire sur Cap Filéo (nouvelle dénomination de la zone Louis Pasteur) à Neuves-Maisons va bon train. Il sera opérationnel début 2024 et regroupera tous les services de la CCMM en un même lieu pour davantage de confort pour les usagers et les employés de la CCMM.
- Le développement des pistes cyclables se poursuit :
 - La liaison entre la gare de Maron et celle de Neuves-Maisons a débuté et sera finie pour la fin de l'année,
 - L'étude de la liaison entre la gare de Neuves-Maisons et Brabois est terminée et sa réalisation aura lieu en 2024.
 - Le raccordement de la piste cyclable de la boucle de la Moselle qui longe la zone de loisirs communale avec celle qui débute au niveau de la déchèterie de Ludres est étude et passera par le chemin de la Planchelle et la rue Saint Maurice.

Conclusions :

- Le bien-vivre dans le quartier dépend en grande partie de ceux qui y résident. Bien des gênes mentionnées pourraient être évitées avec un petit effort de chacun.
- Les travaux demandés seront réalisés si le budget de 2024 peut le supporter. Le quartier des Milleries étant récent, il a des équipements que d'autres de la commune lui envient, certaines rues du village n'ont pas de trottoirs dignes de ce nom.
- Lors du passage des élus, les contrevenants au code de la route seront avertis une première fois avant une verbalisation à la deuxième infraction, notamment pour le stationnement des véhicules quand une solution de stationnement est possible à proximité.

- La prochaine réunion des habitants du quartier pour évaluer les résultats des premières mesures réalisées et pour apporter des réponses aux questions soulevées devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2024.

D. Lagrange